



Du 11/07
au 18/07

Séjour Europa Park du Club Ados
2025
De 11 à 17 ans





Table des matières

Chapitre 1 : Le séjour	1
Hébergement :	1
Repas :	1
Transport :	1
Activités :	2
Chapitre 2 : Objectifs du séjour.....	3
Objectifs généraux, opérationnels et les moyens de mise en œuvre.....	3
Chapitre 3 : Déroulement de la vie quotidienne, informations et communications	5
Quelques informations pour les parents :	6
Argent de poche :	6
Vêtements et objets personnels :	6
Santé :	6
Traitement en cours	6
Frais médicaux.....	6
Communications téléphoniques et nouvelles :	6
Réunion d'information séjour :	6
Chapitre 4 : Contrat du séjour,.....	7
Trousseau (obligatoire) :	8
Documents à fournir pour le dossier d'inscription au séjour :	9
Planning d'activités.....	12



Chapitre 1 : Le séjour

Dans le but de permettre aux jeunes de se retrouver ensemble dans un cadre de vacances et de loisirs, nous proposons cette année un séjour pour les adolescents du 11 juillet au 18 juillet 2025.

Les jeunes ont recherché le lieu, les activités, toutes informations nécessaire à la création d'un séjour avec l'aide de l'animateur. C'est un projet porté par les jeunes, pour les jeunes.

Il a été convenu que nous irons en Alsace, afin de faire une journée à Europa Park !

Hébergement :

Nous serons hébergés dans le chalet Obernai Ski, situé au 156 Chemin de la Tour, 67130 Belmont. Ce chalet est composé de 4 dortoirs de 6 à 9 lits. Les jeunes seront répartis séparément entre garçons et les filles et par affinité dans les dortoirs.

Au sous-sol, 2 WC hommes et 2 WC femmes, 2 douches et grande salle de détente avec table de Ping Pong.

Repas :

Cette année, aucun service de restauration ne sera disponible sur place. Ce sera aux jeunes et aux animateurs de confectionner les repas. Pour cela, une cuisine équipée de fours, feux au gaz et 2 frigidaires seront à disposition ainsi que tout le matériel nécessaire.

Les menus seront établis en amont. Ils respecteront les particularités alimentaires de tous et seront équilibrés.

Les courses seront donc à faire sur place environ tous les 2 à 3 jours. Quelques jeunes auront la responsabilité de faire les achats sous la responsabilité du directeur.

Transport :

Le voyage se fera en mini-bus. Le directeur et deux animateurs conduiront un véhicule de 9 places. Ce mode de transport a été choisi car il permet une très grande liberté et donne la possibilité d'avoir un véhicule sur place en cas d'urgence. Il y aura aussi une voiture conduite par un animateur.

Le départ s'effectuera au parking du CSL (14 rue de la république), le vendredi 11 juillet 2025 (rendez-vous à 09h30). Le retour sera prévu le 18 juillet 2025, 16h30 au CSL.

Étant donné qu'il y a 05h30 de route annoncé, il y aura 3 pauses minimum sur le trajet soit une toutes les 2 heures.

Attention : Le pique-nique et le goûters du jour du départ est à la charge des familles.



Activités :

Pendant le séjour, les jeunes pratiqueront plusieurs activités :

- Le 12 et 13 juillet matin : Télési Nautique** (12 jeunes le samedi, 12 autres le dimanche)
- Le 14 juillet matin/après-midi, 1 heure à l'AquaPark et 1 heure de pédalo dans le Fun Parc de Brumath
- Le 15 juillet journée à EuropaPark de l'ouverture jusqu'à la fermeture
- Le 16 juillet après-midi, Foot-Golf au Golf du Fort à Illkirch-Graffenstaden
- Le 17 juillet en soirée, Bowling à Bax Bowling de Brumath

** Encadré par un animateur diplômé d'État

En plus des activités citées ci-dessus, les jeunes auront la possibilité de visiter le secteur, ainsi que participer aux soirées animées par l'équipe d'animation.



Chapitre 2 : Objectifs du séjour

Objectifs généraux, opérationnels et les moyens de mise en œuvre

Il y a 3 objectifs généraux. Ils sont en accord avec les intentions éducatives de l'organisateur et l'engagement pédagogique du directeur.

Les objectifs généraux sont accompagnés d'objectifs opérationnels qui permettront de les réaliser.

Il y a aussi les moyens de mise en œuvre qui vont expliquer les actions concrètes mises en place.

- 1) Associer le voyage à la culture et au sport
 - A) Proposer pendant ce séjour des activités sportives originales et variées
 - a) Les jeunes pourront participer à des activités tel que le foot golf ou le téléski nautique
 - B) Découvrir de nouveaux paysages
 - a) Les jeunes pourront visiter les villes, quartiers ou espaces de leur choix
 - b) Les jeunes se rendront dans un parc situé en Allemagne
 - C) Débattre et défendre ses idées
 - a) Les animateurs proposeront un sujet de débat et les jeunes pourront échanger à ce sujet

Pour cela, les animateurs devront inciter les jeunes à participer de manière active aux activités. Ils auront un rôle accompagnateur mais aussi d'animation durant les activités menées par l'animateur diplômé d'Etat.

Les animateurs devront inciter les jeunes « à lever la tête », voir ce qui les entourent. De manière ludique serait un plus.

Enfin les animateurs devront décider de sujets de débats captivants et adaptés aux jeunes. Cela permettra de donner du sens aux débats et pourquoi pas laisser la possibilité aux jeunes de lancer leurs propres débats

- 2) Donner les clés du séjour aux jeunes
 - A) Créer une relation d'entraide entre les jeunes
 - a) Permettre à chaque jeune de s'entraider
 - b) Donner la possibilité d'échanger leurs compétences
 - B) Favoriser l'autonomie de groupe
 - a) Donner la possibilité aux jeunes de faire des choix par eux-mêmes
 - b) Permettre aux jeunes de construire leur propre avis
 - C) Investir les jeunes dans le déroulement du séjour
 - a) Laisser les jeunes faire les achats alimentaires (sous responsabilité)
 - b) Aider les jeunes à faire les repas
 - c) Donner le choix des visites durant le séjour

Afin de faire découvrir la vie en collectivité aux jeunes, les animateurs devront inciter les jeunes à prendre les décisions par eux-mêmes. Ils veilleront au bon déroulement et à ce que les choix pris par les jeunes ne représentent aucun danger.

Aussi, ils doivent mettre un point d'honneur sur l'entraide, repérer les compétences et facilités de chacun, afin de les proposer aux autres. Exemple, l'enfant qui sait éplucher un légume sera incité à aider ou apprendre à ses camarades qui n'y arrivent pas forcément.



Les animateurs devront inciter les jeunes à être autonomes sur les moments d'hygiène, de rangement ou de nettoyage des chambres.

Dans tous les cas cités, les animateurs doivent obligatoirement veiller à la sécurité des jeunes et/ou du groupe.

3) Créer de bons souvenirs pour les jeunes

A) Créer des veillées et des souvenirs forts

- a) Mettre en place des veillées amusantes et adaptées afin que les jeunes passent un bon moment
- b) Instaurer un cadre de confiance mutuel pour favoriser la création de souvenirs

B) Mettre en place des actions favorisant la création de souvenirs durant la journée

- a) Initier des mini-jeux pour les jeunes
- b) Instaurer une relation de confiance, bienveillante qui permet une communication optimale entre jeunes et animateurs

Les animateurs doivent adopter une posture juste envers les jeunes, être ni trop strictes, ni trop laxistes. Ce juste milieu permettra la création d'une relation de confiance mutuelle. Ils veilleront à ce que chaque jeune passe de bonnes vacances et se rendre disponibles pour répondre à son besoin, l'accompagneront dans ses projets.

Ils devront aussi les accompagner dans les efforts qu'ils vont fournir, montrer que tout le monde est « dans le même bateau » afin de créer des souvenirs de groupe.

Chapitre 3 : Déroulement de la vie quotidienne, informations et communications

Chaque jour sera différent. Mais les quelques points seront semblables notamment ceux de la vie quotidienne.

Matin	Réveil échelonné / Petit-déjeuner
	Préparation pour activité
	Activité
Midi	Repas
Après-midi	Activité
	Temps libres
	Douche
Soir	Repas
	Rangement des chambres
	Veillée
	Lavage des dents, coucher



Quelques informations pour les parents :

Argent de poche :

L'argent de poche est autorisée pour ce séjour. Il est cependant fortement conseillé de sensibiliser le jeune à ne pas le dépenser de manière déraisonnable. Ce sera le rôle des familles avant le départ, et des animateurs durant le séjour.

Il sera proposé aux jeunes que le directeur garde l'argent de poche des jeunes comme un « coffre-fort ». L'argent pourra être demandé par le jeune quand bon lui semble.

Vêtements et objets personnels :

Les objets personnels sont acceptés dans la mesure où ils ne gênent pas le fonctionnement. La municipalité ne pourra être tenue responsable en cas de détérioration, de perte ou de vol.

Le téléphone est donc autorisé ainsi que son utilisation. Cependant, il est sera interdit aux jeunes de publier une photo, vidéo ou tout autre enregistrement sur les réseaux sociaux. Ces médias doivent restés dans un cadre privé et cela même si un accord est passé entre les jeunes.

Santé :

Traitement en cours

En cas de traitement médical en cours, joindre obligatoirement le certificat médical et l'ordonnance (ensemble P.A.I) dans l'enveloppe "départ". Un rendez-vous avec le directeur est obligatoire avant de partir. Ne jamais mettre les médicaments dans la valise de votre enfant, mais confiez-les à l'assistant sanitaire lors du départ.

Frais médicaux

Si votre enfant est malade ou victime d'un accident pendant le séjour, vous êtes prévenus le plus rapidement possible. Étant donné que nous nous rendons dans un pays étranger durant le séjour, il est obligatoire de demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) afin de bénéficier de la prise en charge les soins de santé médicalement nécessaires survenus à l'occasion de séjours temporaires dans l'Union européenne.

Le règlement des frais médicaux (sauf hospitalisation facturée après séjour) est effectué par le responsable du séjour. Au retour, les feuilles de maladies et les ordonnances vous seront transmises afin que vous puissiez les adresser à la Sécurité Sociale et à votre mutuelle. En signant la fiche d'inscription, vous vous engagez à rembourser la Mairie de Presles du montant des frais médicaux avancés lors du séjour.

Communications téléphoniques et nouvelles :

Il est demandé aux parents de ne pas appeler leur(s) ado(s) afin d'éviter les appels téléphoniques pendant les activités ou veillées. Ce seront les jeunes qui vous appelleront si besoin, durant les temps libres qui seront proposés tous les jours entre 18h et 20h.

Afin d'avoir des nouvelles, un groupe WhatsApp sera créé pour le séjour où seules les familles seront présentes. Ce canal de communication permet une diffusion facile et instantanée ! Plus d'informations seront données lors de la réunion d'information.

Réunion d'information séjour :

Une réunion aura lieu le vendredi 13 juin 2025 de 19h00 à 20h00 à l'ALSH. Les présences de chaque famille ainsi que le jeune qui part sont souhaitables.

Lu et approuvé et signature des parents :



Chapitre 4 : Contrat du séjour,

Ce contrat est à lire et à signer par le jeune. A l'image du contrat confiance pour le club ados, il représente l'engagement du jeune envers l'équipe d'animation.

Je m'engage à :

1. Ne provoquer aucune violence, agression et/ou harcèlement auprès d'un de mes camarades
2. Respecter la non-mixité dans les dortoirs, pendant les douches, le coucher et pendant la nuit.
3. Participer aux tâches de la vie collective, à la vie du séjour (cuisine, courses, ménage, choix de visite)
4. Respecter l'interdiction de fumer sur le lieu du séjour, de consommer de l'alcool et des produits illicites durant le temps passé sous la responsabilité des animateurs du séjour.
5. Respecter le matériel mis à disposition par les prestataires ou l'équipe d'animation
6. Respecter les autres jeunes, les animateurs, prestataires et se respecter soi-même

Le directeur se réserve le droit de prendre une décision de renvoi de l'enfant au frais de la famille si celui-ci a été repris plusieurs fois ne respectant pas ses engagements.

Je soussigné(e)* m'engage à respecter ce contrat séjour.

Lu et approuvé, le

Signature du jeune :

Signature des parents ou du responsable légal :

Ce document dûment renseigné est nécessaire pour compléter le dossier d'inscription au séjour.

*Nom et prénom de l'adolescent

Trousseau (obligatoire) :

	Désignation	Quantité conseillée	Quantité apportée
Sous- vêtements	Soutien-gorge	7	
	Slips, caleçons, culottes	7	
	Chaussettes	7	
Pour la nuit	Pyjama ou chemise de nuit	3	
	Duvet	1	
	Oreiller	1	
	Draps pour lit 90x190	1	
Vêtements	Short ou bermuda	5	
	Tee-shirts	7	
	Pantalon, jean, leggings	2	
	Jogging	2	
	Blouson ou veste	1	
	Vêtement de pluie	1	
	Pull ou sweat	4	
Paires de chaussures	Baskets	2	
	Chaussures de sport ou de football stabilisé*	1	
	Claquettes ou tongs	1	
Hygiène	Serviette de toilette	2	
	Gant de toilette	1	
	Brosse à dents	1	
	Dentifrice	1	
	Shampoing + Gel Douche	1	
Protection	Crème solaire Indice UV 50	1	
	Casquette, chapeau, bob...	1	
	Protections hygiénique	Autant que nécessaire	
Baignade	Serviette de bain	1	
	Maillot de bain	1	
	Short de bain*	1	
	Gourde	1	
	Sac à linge sale	1	
	Sac à dos	1	
	Bracelet ou nécessaire anti-moustique	1	

*Obligatoire pour participer aux activités

Documents à fournir pour le dossier d'inscription au séjour :

Les dossiers d'inscription complets sont à rendre sous enveloppe en main propre à l'accueil de loisirs.

Tarif du séjour : 310€ maximum, dégressif selon quotient familial, sous réserve d'une éventuelle modification du Conseil Municipal.

Pour tout le monde :

- Fiche sanitaire dûment complétée + documents demandés
 - Photocopie de la Carte Vitale (recto-verso)
 - Photocopie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) (recto-verso)
 - Photocopie mutuelle si il y en a une
- Contrat séjour dûment complété
- PAI si il y en a un (avec documents associés)
- Test d'aisance aquatique **OBLIGATOIRE (à rendre avant le 07 juillet 2025)**
 - Si déjà fourni en 2023 ou 2024, confirmer avec le directeur

Pour ceux qui n'ont pas créé de dossier au club ados :

- Création d'un compte sur le portail famille + documents famille et enfant + éléments demandés ci-dessus

ATTENTION : La priorité sera donnée aux jeunes fréquentant le club ados de manière régulière, puis dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Dossier incomplet = non validé (sauf test d'aisance et CEAM)

Annulation :

En cas de désistement, un justificatif médical sera demandé, sans celui-ci, la totalité du coût du séjour sera dû. Sauf si la place arrive à être réattribuée.

La date butoir de réception des dossiers d'inscription est le 11 juin 2025

La date butoir de réception de la carte européenne d'assurance maladie est le 7 juillet 2025

La date butoir de réception du test d'aisance aquatique est le 7 juillet 2025

Planning d'activités

Ce planning peut être contraint à des modifications.

Planning des activités pour les 11/17 ans					
Samedi 12 juillet	Dimanche 13 juillet	Lundi 14 juillet	Mardi 15 juillet	Mercredi 16 juillet	Jeudi 17 juillet
<p>Téléski Nautique (Groupe 1)</p> <p>-</p> <p>Activité ou Visite</p> <p>-</p> <p>Veillée</p>	<p>Téléski Nautique (Groupe 2)</p> <p>-</p> <p>Activité ou Visite</p> <p>-</p> <p>Veillée</p>	<p>Aquarpark</p> <p>-</p> <p>Pédalo</p> <p>-</p> <p>Activité ou Visite</p> <p>-</p> <p>Veillée</p>	<p>EuropaPark</p> <p>-</p> <p>Veillée</p>	<p>Temps libre</p> <p>-</p> <p>Foot-Golf</p> <p>-</p> <p>Veillée</p>	<p>Temps libre</p> <p>-</p> <p>Activité ou Visite</p> <p>-</p> <p>Veillée au bowling</p>